

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 3 janvier 2019

COMMUNIQUÉ

PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Réforme de l'enseignement primaire : favoriser la continuité des apprentissages et la fluidité du parcours scolaire pour une meilleure réussite des élèves

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté deux projets de délibérations qui concernent l'enseignement primaire. Le premier propose une nouvelle organisation et des programmes d'enseignement révisés et adaptés à la Nouvelle-Calédonie. Le second porte sur un socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs couvrant toute la période de la scolarité obligatoire des élèves calédoniens (de 5 à 16 ans).

L'organisation de l'enseignement primaire en Nouvelle-Calédonie, dans le premier degré public et privé, est encadrée par la délibération n° 191 du 13 janvier 2012. Cette délibération prévoit, d'une part l'organisation de l'enseignement primaire et, d'autre part, les programmes d'enseignement et le socle commun qui y sont liés.

À la lumière des enjeux éducatifs et pédagogiques posés par les textes précédemment adoptés, à savoir le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie et sa charte d'application, et la réforme du collège, il s'agit aujourd'hui de réexaminer ces dispositions.

Le projet de réforme ainsi proposé repose sur deux délibérations distinctes :

- l'une précisant la nouvelle organisation de l'enseignement primaire avec, en annexe les nouveaux programmes d'enseignement du premier degré adaptés et contextualisés à la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les heures d'enseignement des écoles maternelles et élémentaires ;
- l'autre définissant le socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs de la Nouvelle-Calédonie.

Après adoption au Congrès, ces deux délibérations remplaceront celle du 13 janvier 2012.

Réforme de l'organisation de l'enseignement primaire

Elle a pour objectifs de :

- développer l'école bienveillante ;
- assurer une meilleure continuité des apprentissages tout au long du parcours scolaire obligatoire ;

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et lemagdugouv.nc ***

- diversifier les modalités d'apprentissage ;
- renforcer la cohésion et le travail des équipes pédagogiques ;
- ouvrir l'école sur son environnement.

Pour atteindre ces objectifs, le texte propose de :

- créer de nouveaux cycles d'enseignement qui permettront d'améliorer les apprentissages et d'inciter la liaison avec le collège (cycle 1 : de la petite à la grande section de maternelle ; cycle 2 : du CP au CE2 ; cycle 3 : du CM1 à la 6^e) ;
- créer un enseignement complémentaire pour mieux apprendre et répondre aux besoins des élèves : 54 heures/an dédiées à l'aide au travail personnel de l'élève, à une activité prévue par le projet d'école, etc. ;
- introduire l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak dans les programmes, conformément au projet éducatif ;
- développer des programmes qui recommandent l'enseignement pluridisciplinaire ;
- mettre en place une évaluation des acquis scolaires qui valorise les progrès des élèves ;
- créer un livret scolaire unique tout au long de la scolarité obligatoire : garant de la continuité des apprentissages et du parcours de l'élève, il permet de rendre compte de l'évolution de ses acquis et sert d'instrument de liaison entre les enseignants et les parents ;
- instituer un conseil d'école et un conseil école-collège pour renforcer les liens école-familles-partenaires et entre le premier et le second degré ;
- augmenter la formation des enseignants.

La durée moyenne de la semaine scolaire des élèves à l'école maternelle et à l'école élémentaire reste fixée à 26 heures, sur la base de 36 semaines de classe par an. Le volume global annuel d'heures d'enseignement dispensées est de 936 heures.

Un socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs

Le socle commun est un ensemble de savoirs fondamentaux, connaissances, compétences, valeurs et attitudes que tout élève doit maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire (5-16 ans). Mentionnée dans le projet éducatif et dans sa charte d'application, la mise en place d'un nouveau socle commun adapté à la Nouvelle-Calédonie, de l'école au collège, doit favoriser la continuité des apprentissages et la fluidité du parcours pour une meilleure réussite des élèves.

Il est ainsi proposé pour la première fois un socle commun adapté et contextualisé aux réalités historiques, sociales et culturelles de la Nouvelle-Calédonie : le socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs.

Ce socle doit être une référence centrale pour le travail des enseignants et des acteurs du système éducatif. Il se décline en cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire (voir ci-dessous).

Ces domaines sont évalués à la fin de chaque cycle d'enseignement de la scolarité obligatoire, de la grande section de maternelle à la classe 3^e. Le diplôme national du brevet (DNB) attestera la maîtrise du socle commun.

Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

Ce domaine recouvre quatre types de langage, qui sont à la fois des objets de savoir et des outils : la langue française, les langues vivantes kanak, océaniques et étrangères, les langages mathématiques, scientifiques et informatiques, les langages des arts et du corps.

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

L'objectif est de permettre à tous les élèves d'apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors, afin de réussir dans leurs études et, par la suite, se former tout au long de la vie.

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

L'École de la Nouvelle-Calédonie, enrichie des cultures du pays, forme à tout niveau, aux valeurs et aux pratiques de la citoyenneté afin de favoriser le développement du vivre ensemble. Elle permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même en même temps que le sentiment d'appartenance à la société.

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

Ce domaine a pour objectif de donner à l'élève les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique nécessaires à une découverte de la nature et de ses phénomènes, ainsi que des techniques développées par les femmes et les hommes.

Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

Il s'agit de développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique. Il initie à la diversité des expériences humaines et des formes qu'elles prennent : les découvertes scientifiques et techniques, les diverses cultures, les systèmes de pensée, l'art, etc.

* *
*